

Conseil Municipal **Séance du 07 Avril 2015**

L'an deux mil quinze, le sept Avril à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Johan DENIAUX, Maire.

Présents : DENIAUX J., SALLEY P., FEUARDANT-LEFEVRE M., COCU D., LEFEVRE Y., LE CALVEZ A., HUE A.-S., CHARLES E., GUENARD C., MOUNIER M., ROBERT A., BESSELIEVRE E., MAHIEU A., LAGALLE S.,

Absent : LEBIEZ F.

Présence de Mme ACCOSSATO pour la partie budget.

Mme Myriam FEUARDANT-LEFEVRE désignée conformément à l'article L 121-14 du code des Communes, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Communications diverses

- Courrier reçu en mairie de Manche Numérique pour informer de la signature de la convention de délégation de service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très bon débit hertzien. Désormais le réseau Wifimax existant et le futur réseau Mimo sont donc à la charge du délégataire : Manche Haut Bébit, ZA de l'Estuaire, 50220 POILLEY (02.30.32.13.49).

- Courrier reçu de M. BIZET, Sénat, pour informer des principales dispositions de la loi relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle.

- Courrier reçu de la Sous-Préfecture informant qu'une réunion d'information sur la réforme territoriale aura lieu le lundi 20 avril 2015 à l'IUT de Cherbourg.

- Courrier de M. TRAVERT, député, transmettant le courrier de Mme Axelle Lemaire, secrétaire d'état chargée du numérique, relatif à la couverture des territoires en téléphonie mobile et rappelant l'engagement pris par le gouvernement de réduire la fracture numérique et de permettre un accès égal pour tous à la téléphonie sur l'ensemble du territoire.

-Alain Robert a participé à la réunion du budget du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Douve (SIAD).

Un appel d'offre a été fait pour les travaux d'entretien des petits cours d'eau. L'association ACTP a été retenue. Le marché est renouvelable 2 fois.

Comptes rendus de réunions

- M. Johan DENIAUX informe qu'un dossier de PEDT (projet éducatif territorial) est en cours d'élaboration.

ORDRE DU JOUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le document annexé à la présente délibération, qui retrace, suivant les dispositions de l'instruction M14, les mouvements de l'exercice budgétaire 2014. Ces mouvements se résument ainsi :

I SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	342 376.07
Recettes (+ Excédent N-1)	<u>539 733.20</u>
Résultat : Excédent	197 357.13

II SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées	36 481.70
Recettes réalisées(+excédent N-1)	<u>77 562.54</u>
Résultat d'exécution : Excédent	41 080.84

Reste à réaliser Dépenses	46 913.00
Reste à réaliser Recettes	<u>6 691.00</u>
Résultat des restes : Déficit	-40 222.00

Résultat global Dépenses	83 394.70
Résultat global Recettes	<u>84 253.54</u>
Excédent	858.84

Section de fonctionnement : Excédent	197 357.13
Section d'investissement : Déficit	858.84
	198 215.97

(238437,97 hors RAR)

Monsieur le Maire se retire de la salle et le doyen d'âge préside l'assemblée pour faire procéder au vote sur la sincérité des opérations et des restes à réaliser. Ceci exposé, à l'unanimité, le Conseil Municipal **adopte** le compte administratif de l'exercice 2014.

COMPTE DE GESTION 2014

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les documents budgétaires, ainsi que l'ensemble des documents comptables et états liés à l'exécution du budget 2014 de la commune et approuvé le Compte Administratif 2014, est appelé à se prononcer sur le Compte de Gestion 2014.

Les conseillers municipaux, s'assurent que le comptable a repris dans ses écritures les soldes de l'exercice précédent, qu'il a effectué l'ensemble des opérations de l'exercice 2013 et que l'état des valeurs inactives est conforme.

Les soldes comptables étant égaux à ceux du Compte Administratif 2014,

Le conseil municipal, à l'unanimité, **adopte** le Compte de Gestion 2014, établi par Mme Sandrine ACCOSSATO, Receveur Municipal, comptable de la commune.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014, considérant les résultats du Compte Administratif 2014,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation totale à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : **197 357.13 €.**

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Il convient de fixer les taux d'imposition pour l'année 2015 concernant la taxe d'habitation et les taxes foncières (bâti et non bâti).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide le maintien des taux d'imposition de l'année précédente, soit :

- Taxe d'habitation : 8.36 %
- Taxe Foncier Bâti : 18.47 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 35.89 %

Taux qui seront appliqués sur les bases notifiées par l'Etat (celles-ci augmentées du taux de revalorisation nationale des bases fixé à 0.9% pour 2014)

Produit fiscal attendu : **133 448 €.**

AMORTISSEMENTS

M. le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'amortissement des frais de carte communale et des frais d'étude pour le dossier de La Jumelinerie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter l'amortissement de ces frais sur deux ans à compter de 2015
- de charger Monsieur le maire de faire le nécessaire.

BUDGET PRIMITIF 2015

Mme ACCOSSATO, Receveur Municipal présente par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement le budget prévu pour 2015 il s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement :

Dépenses	569 814.95 €
Recettes	569 814.95 €

Investissement :

Dépenses	87 908.00 €
Recettes	87 908.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **adopte** le Budget Primitif 2015.

Mme ACCOSSATO, Receveur Municipal, quitte la séance.

Questions diverses :

- Alain Robert informe les membres du conseil d'un projet de création d'une future Association photos avec et pour les jeunes du canton. Ces jeunes demandent la possibilité d'utiliser la salle de réunion de conseil pour leur 1^{ère} réunion.

Accord du conseil. Les jeunes doivent faire la réservation auprès du secrétariat de mairie.

- Elisabeth Charles fait part de la demande des riverains de Fritot pour mettre des pancartes au bout de chaque route avec les numéros de chaque maison car les numéros ne se suivent pas.

Il a été décidé de regarder les endroits stratégiques où poser ces pancartes.

La Commission des chemins se réunira pour étudier cette demande

FIN DE SÉANCE